

INSTRUCTION COMMUNE

PHASE TROIS

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 3

OCOM C308.01 – EXÉCUTER L'EXERCICE MILITAIRE AVC DRAPEAUX

Durée totale : 180 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans l'A-CR-CCP-603/PG-002, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Pour des renseignements et des directives supplémentaires concernant les drapeaux et les bannières des cadets, consulter l'OAIC 12-05, *Drapeaux et bannières des cadets*, paragraphes 1. à 9.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin de présenter la matière générale de base sur les drapeaux et les gardes du drapeau.

La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 2 à 6, parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer et d'expliquer les compétences que les cadets doivent acquérir, tout en leur donnant l'occasion de pratiquer l'exercice militaire avec drapeaux et sous supervision.

INTRODUCTION

RÉVISION

S.O.

OBJECTIFS

À la fin de cette leçon, le cadet doit avoir exécuté l'exercice militaire avec drapeaux en tant que membre d'une garde du drapeau.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets exécutent l'exercice militaire avec drapeaux pour qu'ils puissent prendre part aux cérémonies et aux rassemblements en tant que membres de la garde du drapeau au corps de cadets, au centre d'instruction d'été des cadets (CIEC) et aux autres événements communautaires au besoin. Les drapeaux consacrés et les drapeaux ont plusieurs significations, et ils sont des symboles pour des éléments comme les accomplissements, la nationalité et l'identité. C'est un honneur que d'être membre de la garde du drapeau.

Point d'enseignement 1 — **Expliquer les parties des drapeaux, de la hampe, du brayer de porte-drapeau consacré et la composition d'une garde du drapeau**

Durée : 10 min — Méthode : Exposé interactif

DRAPEAUX

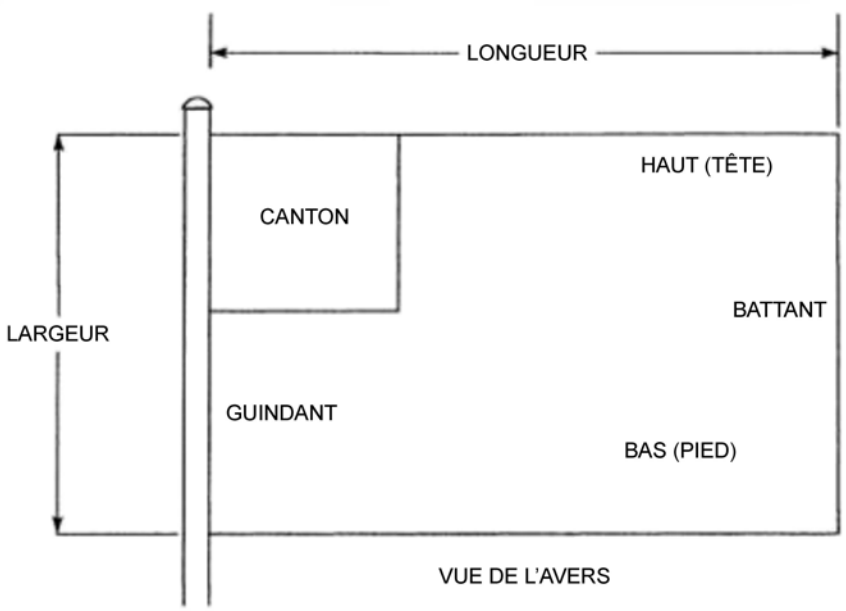

A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des Forces canadiennes (page 4-1-8)

Figure 1 Parties d'un drapeau

Drapeaux. Comme terme générique (y compris les drapeaux consacrés), les drapeaux sont des morceaux d'étamine ou d'une autre étoffe attachée à une hampe, un mât ou une drisse, et servant de signe d'identification ou à la signalisation.

Canton. La moitié supérieure du guindant. On l'appelle également premier quartier, et parfois guindant supérieur. Le canton est la place d'honneur sur un drapeau.

Guindant. La moitié du drapeau qui se trouve la plus près de la drisse.

Drisse. La corde qui sert à hisser ou rentrer un drapeau.

Battant. La moitié du drapeau qui se trouve la plus loin de la drisse.

Hampe. Un manche auquel est arboré un drapeau aux fins de déploiement.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.



Les couleurs sont des drapeaux consacrés de cérémonie portés par les formations et les unités des FC pour caractériser leur identité. Ils appartiennent à une classe distincte et ils ne font pas partie d'un défilé avec les autres drapeaux. Les drapeaux des cadets ne sont pas consacrés (c.-à-d. consacrés par la cérémonie de l'aumônier général comme des symboles de l'honneur et du sens du devoir militaire, par conséquent on ne doit pas y référer en tant que drapeaux consacrés.

Les commandants des corps de cadets et des centres d'instruction d'été doivent s'assurer que les drapeaux et les bannières ne sont pas perçus comme des drapeaux consacrés, ne sont pas décorés avec des honneurs ou consacrés, et ne sont pas distribués aux frais de l'État.

Les drapeaux sont utilisés pour identifier des personnes et des groupes. De nombreux drapeaux, qui à l'origine, étaient la marque distinctive de certaines personnes, ont peu à peu représenté l'État ou des organismes relevant de celui-ci.

Drapeaux et bannières autorisés

Voici une liste des drapeaux et des bannières que les unités de cadets peuvent porter lors d'un rassemblement :

1. le pavillon des Cadets de la Marine royale canadienne,
2. le drapeau des Cadets royaux de l'Armée canadienne,
3. le pavillon des Cadets de l'Aviation royale du Canada,
4. la bannière d'escadron des Cadets de l'Aviation royale du Canada.

Voici une liste des drapeaux et des bannières qu'on devrait porter seulement lors des cérémonies militaires pour indiquer une formation de cadets :

1. la bannière des Cadets royaux de l'Armée canadienne,
2. la bannière des trompettes des Cadets royaux de l'Armée canadienne,
3. la bannière des cornemuses des Cadets royaux de l'Armée canadienne,
4. la bannière des Cadets de l'Aviation royale du Canada,
5. la bannière des cornemuses des Cadets de l'Aviation royale du Canada.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

LA HAMPE

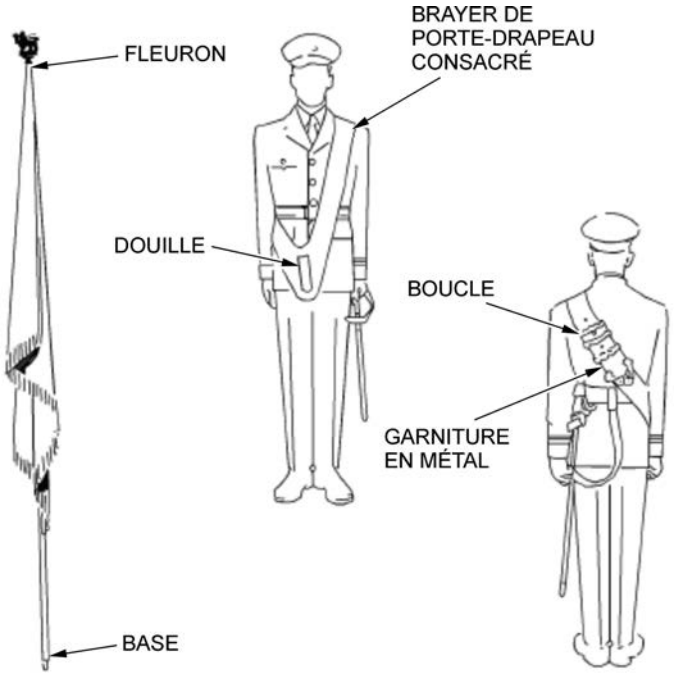

A-PD-201-000/PT-000 (page 8-2-3)

Figure 2 Parties de la hampe et du brayer de porte-drapeau consacré

Hampe. Un manche auquel est arboré un drapeau consacré ou un autre drapeau pour le porter ou le déployer.

Fleuron. La pièce décorative à l'extrémité supérieure de la hampe ou du mât.

BRAYER DE PORTE-DRAPEAU CONSACRÉ

Le brayer de porte-drapeau consacré est porté sur l'épaule gauche par les membres de la garde du drapeau qui portent les drapeaux. La douille est la gaine où est placée la base hampe pendant que le drapeau est à la position au port.

COMPOSITION D'UNE GARDE DU DRAPEAU

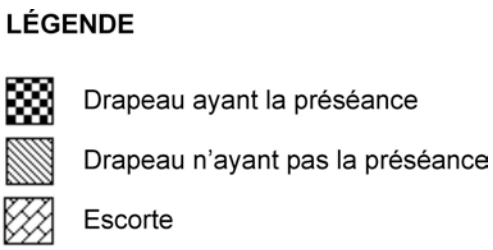

Directeur des cadets 3, 2008, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale

Figure 3 Légende d'une garde du drapeau

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.



Directeur des cadets 3, 2008, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale

Figure 4 Garde du drapeau pour un drapeau



Directeur des cadets 3, 2008, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale

Figure 5 Garde du drapeau pour deux drapeaux

La composition d'une garde du drapeau pour un seul drapeau (comme illustré à la figure 3) consiste du commandant de la garde du drapeau (le cadet qui porte le drapeau) et de deux escortes (les cadets de chaque côté du drapeau).

La composition d'une garde du drapeau pour deux drapeaux (comme illustré à la figure 4) consiste en une escorte supérieure (le cadet situé entre les drapeaux), le commandant de la garde du drapeau et un porte-drapeau (les cadets qui portent les drapeaux) et deux sous-officiers supérieurs (les cadets situés directement derrière les drapeaux).

Le commandant de la garde du drapeau et/ou le porte-drapeau sont nommés pour porter, manipuler et protéger les drapeaux.

L'escorte supérieure et/ou l'escorte sont désignés pour garder les drapeaux. Elles demeurent avec les drapeaux et peuvent ou ne pas porter des fusils d'exercice militaire.



Si une garde du drapeau porte le drapeau national, ainsi que l'enseigne des FC ou un drapeau de commandement, le drapeau national occupe la position d'honneur à droite (à gauche du point de vue des spectateurs) et un cadet sénior le porte habituellement.

Habituellement, le drapeau national n'est pas escorté. On peut lui donner une escorte avec un fusil d'exercice militaire, si les cadets portent fusils d'exercice militaire pendant le rassemblement.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

QUESTIONS

Q1. Qu'est-ce qu'une hampe?

Q2. Sur quelle épaule, le brayer de porte-drapeau consacré est-il porté?

Q3. Combien y a-t-il de membres dans une garde du drapeau avec un seul drapeau?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. Un manche auquel est arboré un drapeau consacré ou un autre drapeau.

R2. On porte le brayer de porte-drapeau consacré sur l'épaule gauche.

R3. La garde de drapeau pour un seul drapeau est composée de trois membres : le commandant de la garde du drapeau et deux escortes.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 2 — **Démontrer, expliquer et demander aux cadets de pratiquer les mouvements de la position « au pied », de la position « au pied » à la position « en place repos », de la position « en place repos » à la position « repos », de la position « repos » à la position « en place repos » et de la position « en place repos » à la position « au pied » avec drapeaux**

Durée : 15 min — Méthode : Démonstration et exécution



Développer et utiliser un vocabulaire fait de termes brefs et concis, pour bien faire comprendre aux cadets l'importance d'exécuter les mouvements de façon énergique. Par exemple, les mots « frapper », « forcer » et « saisir » donnent une idée du niveau d'énergie et de précision requis. Obscénité et raillerie personnelles ne doivent jamais être utilisées.

Les mouvements appropriés d'exercice militaire doivent être combinés à un comportement professionnel tout au long de la période d'instruction.

Observer les mouvements et corriger immédiatement les défauts lorsqu'ils se produisent.



Chaque PE doit être donné de la façon suivante :

(1) Demander aux cadets de se rassembler, dans une formation d'escouade efficace (par exemple, en « U », en demi-cercle ou en un seul rang).

(2) Démontrer et expliquer chaque étape en fonction du temps alloué.

(3) Accorder aux cadets le temps de pratiquer chaque mouvement à leur guise.

(4) Une fois que tous les mouvements ont été démontrés et pratiqués, donner des commandements et les faire exécuter par les cadets en escouade.



Les majuscules désignent les commandements pour chaque mouvement.

Il faut maintenir la cadence pendant l'exécution de ces mouvements.

LA POSITION AU PIED (GARDE-À-VOUS)



La position « au pied » est identique au « garde-à-vous ».

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.



A-PD-201-000/PT-000 (page 8-3-2)

Figure 6 La position au pied (garde-à-vous)

Pour adopter la position « au pied » (garde-à-vous), les cadets doivent :

1. Se tenir debout, les talons rapprochés et en ligne, la pointe des pieds tournée vers l'extérieur pour former un angle de 30 degrés.

2. Maintenir le corps bien équilibré et le poids réparti également sur les deux pieds.

3. Garder les épaules au niveau et perpendiculaires à l'avant.

4. Tenir la tête droite, le cou touchant l'arrière du col, les yeux immobiles et le regard dirigé droit vers l'avant.

5. Tenir la hampe du drapeau à la verticale avec la main droite, sur le côté droit.

6. Garder la base de la hampe au sol, devant le pied droit, en ligne avec le petit orteil.

7. Tenir la hampe et le drapeau avec la main droite refermée, le dos de la main dirigé vers l'extérieur à la hauteur de la hampe où le coin inférieur du drapeau se trouve.

8. S'assurer que le drapeau pend naturellement le long de la hampe et qu'il n'est pas tendu.

9. Garder le coude droit près du corps.

10. Maintenir le bras gauche à la position du « garde-à-vous ».

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

DE LA POSITION « AU PIED » À LA POSITION « EN PLACE REPOS »



A-PD-201-000/PT-000 (page 8-3-2)

Figure 7 Position « en place repos »

Au commandement, « EN PLACE RE — POS », les cadets doivent :

1. fléchir le genou gauche et poser vivement le pied gauche au sol, à 25 cm (environ 10 pouces) vers la gauche;
2. maintenir le bras gauche à la position du « garde-à-vous »;
3. maintenir la hampe et le drapeau à la position « au pied ».

La cadence de ce mouvement est « un ».

DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION REPOS

Au commandement, « RE—POS », le cadet doit :

1. maintenir les pieds à la position « en place repos »;
2. garder le bras gauche le long du corps;
3. détendre le corps.

La cadence de ce mouvement est « un ».

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

DE LA POSITION REPOS À LA POSITION EN PLACE REPOS

Au commandement, « ESCOUADE », les cadets doivent adopter la position « en place repos ».



La cadence de ce mouvement est « un ».

DE LA POSITION « EN PLACE REPOS » À LA POSITION « AU PIED »

Au commandement, « GARDE-À—VOUS », les cadets doivent :

1. fléchir le genou gauche et ramener le pied gauche à la position du « garde-à-vous » en gardant le bras gauche près du corps;

2. maintenir la hampe et le drapeau à la position « au pied ».



La cadence de ce mouvement est « un ».

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

La pratique des mouvements des positions « au pied », « en place repos » et « repos » avec drapeaux par les cadets servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 3 — **Démontrer, expliquer et demander aux cadets de pratiquer les mouvements de la position « au pied » à la position « au port », de la position « au port » à la position « au pied » de la position « au port » à la position « laisser flotter le drapeau » et de la position « laisser flotter le drapeau » à la position « saisir le drapeau »**

Durée : 25 min — Méthode : Démonstration et exécution

DE LA POSITION AU PIED À LA POSITION AU PORT

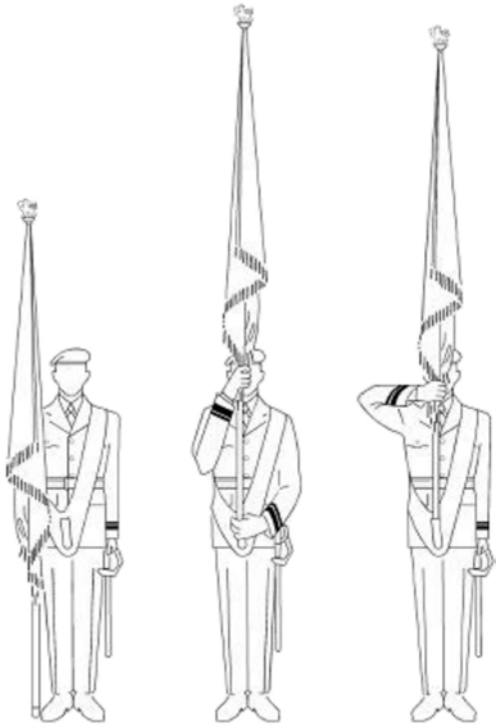

A-PD-201-000/PT-000 (page 8-3-4)

Figure 8 De la position « au pied » à la position « au port »

Au commandement, « AU PORT—LES DRAPEAUX », les cadets doivent :

1. au premier mouvement :
   a. porter le drapeau de la main droite, en le tenant à la verticale, et l'amener devant soi au centre du corps, en gardant l'avant-bras droit le long de la hampe et la base de la hampe juste au-dessus de la douille du brayer;
   b. en même temps, utiliser la main gauche pour diriger la base de la hampe dans la douille;
2. au deuxième mouvement :
   a. ramener la main gauche sur le côté, à la position du garde-à-vous;
   b. en même temps, lever l'avant-bras droit pour qu'il soit parallèle au sol, de sorte qu'à la fin du mouvement la main droite se trouve vis-à-vis de la bouche, le dos de la main droite est dirigé vers l'extérieur, le poignet est droit et l'avant-bras est parallèle au sol.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

La cadence de ce mouvement est « un-deux-trois, un ».

DE LA POSITION « AU PORT » À LA POSITION AU PIED

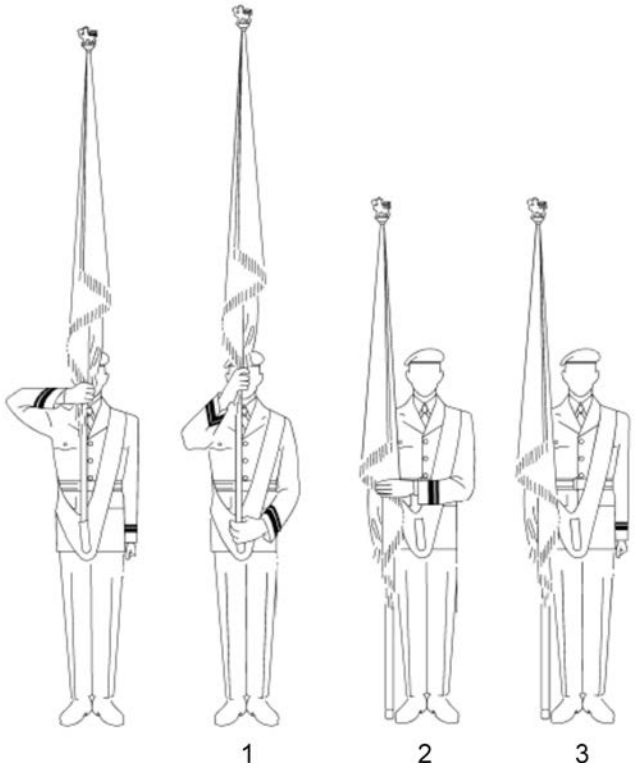

A-PD-201-000/PT-000 (page 8-3-6)

Figure 9 De la position « au port » à la position « au pied »

Au commandement, « AU PIED—DRAPEAUX », le cadet doit :

1. au premier mouvement :
   a. amener l'avant-bras droit de la position horizontale à la position verticale le long de la hampe et, avec la main droite, soulever la hampe pour la sortir de la douille du brayer;
   b. en même temps saisir la douille, de la main gauche, pour immobiliser la hampe et le brayer;
2. au deuxième mouvement :
   a. porter le drapeau avec la main droite à la position « au pied »;
   b. en même temps, passer la main gauche devant le corps pour stabiliser la hampe, l'avant-bras parallèle au sol, le dos de la main tourné vers l'extérieur, les doigts de la main gauche tendus et pointant ensemble vers la droite;
3. au troisième mouvement, ramener la main gauche près du corps, à la position du « garde-à-vous ».

La cadence de ce mouvement est « un-deux-trois, un-deux-trois, un ».

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION LAISSER FLOTTER LE DRAPEAU

La position « laisser flotter le drapeau » est utilisée soit pour saluer des dignitaires ou pour permettre l'identification du drapeau.

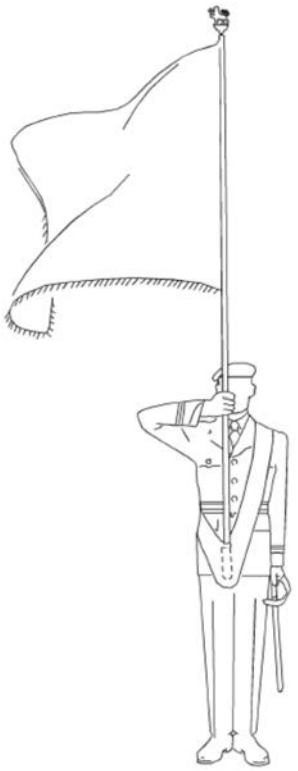

A-PD-201-000/PT-000 (page 8-3-17)

Figure 10 De la position « au port » à la position « laisser flotter le drapeau »

Au commandement « LAISSEZ FLOTTER LE(S)—DRAPEAU(X) », les cadets doivent :

1. garder prise sur la hampe;
2. en même temps laisser flotter le drapeau avec un mouvement vers le bas de la main droite.

On utilise ce mouvement d'exercice militaire aux commandements :

- « SALUT GÉNÉRAL, SALU—EZ » :
- « TÊTE À—DROITE » pendant un défilé (il faut laisser flotter le drapeau au pas suivant du pied gauche).

La cadence de ce mouvement est « un ».

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

DE LA POSITION LAISSER FLOTTER LE DRAPEAU À LA POSITION SAISIR LE DRAPEAU

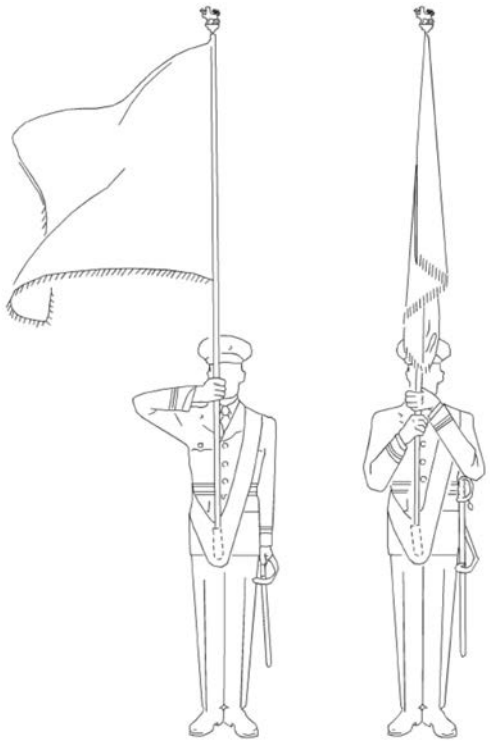

A-PD-201-000/PT-000 (page 8-3-18)

Figure 11 De la position « laisser flotter le drapeau » à la position « saisir le drapeau »

Au commandement, « SAISISSEZ LE(S)—DRAPEAU(X) », les cadets doivent :

1. au premier mouvement :

   a. saisir le drapeau de la main gauche et le serrer contre la hampe;

   b. en même temps, saisir le coin du drapeau avec la main droite, le dos de la main dirigé vers l'extérieur, au point de la hampe où le coin inférieur du drapeau touche la hampe;

2. au deuxième mouvement, ramener la main gauche près du corps, à la position garde-à-vous et lever l'avant-bras droit à l'horizontale.

On utilise ce mouvement d'exercice militaire aux commandements :

- « GARDE-À—VOUS » après le salut général;
- « FIXE » pendant le défilé.

La cadence de ce mouvement est « un-deux-trois, un ».

Selon l'orientation du vent, on peut saisir le drapeau avec la main droite après avoir immobilisé la hampe avec la main gauche. Si, en raison de la force du vent, on ne peut pas saisir le drapeau, il faut le ramener à la position « au pied », saisir le drapeau, puis le ramener à la position « au port ».

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 3

La pratique des mouvements de la position « au pied » à la position « au port », de la position « au port » à la position « au pied », de la position « laisser flotter le drapeau » et de la position « saisir le drapeau » par les cadets servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

Point d'enseignement 4 — **Démontrer, expliquer et demander aux cadets de pratiquer les mouvements de la marche et de la halte au pas cadencé, et de la contremarche en spirale avec des drapeaux**

Durée : 35 min — Méthode : Démonstration et exécution

MARCHE ET HALTE AU PAS CADENCÉ AVEC DES DRAPEAUX

Au commandement, « PAS CADENCÉ—MARCHE », les cadets doivent :

1. avancer le pied gauche en faisant un demi-pas de (35 cm [14 pouces]) et en soulevant la pointe du pied;
2. poser d'abord le talon au sol en gardant la pointe du pied orientée directement vers l'avant;
3. en même temps, balancer le bras gauche vers l'arrière, à la hauteur de la taille;
4. maintenir le bras droit à la position « au port »;
5. continuer à marcher en faisant des pas de longueur réglementaire (75 cm [30 pouces]).



La cadence de ce mouvement est « gauche-droite-gauche ».

Au commandement « ESCOUADE—HALTE », les cadets doivent :

1. placer le pied droit à plat au sol, de façon naturelle, en utilisant le talon pour s'arrêter;
2. en même temps, balancer le bras gauche vers l'avant, à la hauteur de la poche de poitrine;
3. faire un demi-pas (35 cm [14 pouces]) avec le pied gauche et le placer à plat au sol, en balançant le bras gauche vers l'arrière;
4. fléchir le genou droit et le redresser à double temps;
5. en même temps, ramener le bras gauche le long du corps le plus rapidement possible, et adopter la position du « garde-à-vous ».



Le commandement « ESCOUADE—HALTE » se donne lorsque le pied gauche est au sol.



La cadence de ce mouvement est « un-un-deux ».

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.



Pratiquer les mouvements lorsque :

- l'**instructeur** compte la cadence;
- l'**escouade** compte la cadence;
- l'escouade **évalue** la cadence.

Insister sur les mouvements avec lesquels les cadets ont éprouvé de la difficulté pendant la leçon.

CONTREMARCHE EN SPIRALE AVEC DES DRAPEAUX

Une forme adaptée de la contremarche en spirale est utilisée pour changer la direction vers laquelle la garde du drapeau fait face sans utiliser autant d'espace que la garde du drapeau prendrait en faisant deux conversions.

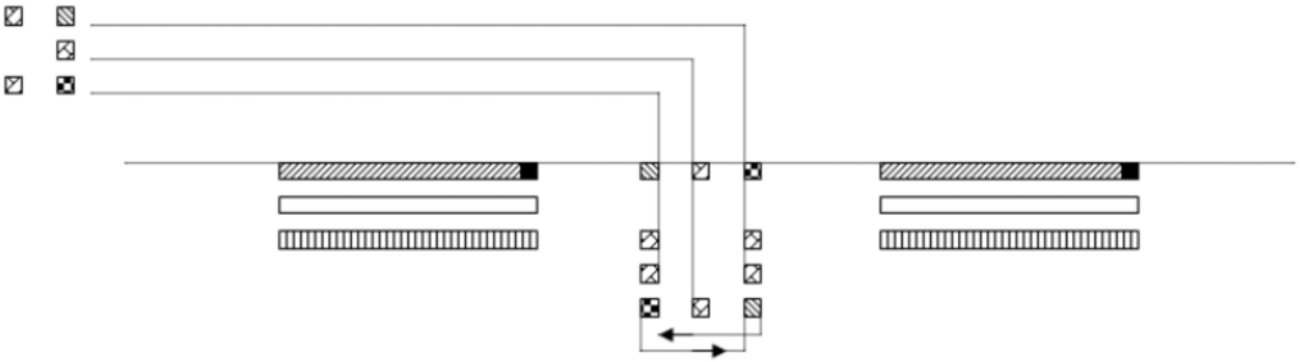

Directeur des cadets 3, 2008, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale

Figure 12 Contremarche en spirale

Au commandement, « GARDE DU DRAPEAU, CONTREMARCHE EN SPIRALE—MARCHE » :

1. tous les cadets doivent garder la même cadence;

2. les cadets de la file du flanc droit doivent exécuter deux mouvements successifs de conversion vers la gauche;

3. les cadets de la file du centre et de la file du flanc gauche doivent exécuter deux mouvements successifs de conversion vers la droite;

4. les escortes dans le rang arrière doivent suivre les porte-drapeaux droit devant eux en position tout en gardant l'alignement.



On recommande de terminer la présente leçon ici et d'enseigner les PE 5 et 6 durant la deuxième séance.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 4

La participation des cadets à pratiquer les mouvements de la marche et de la halte, et de la contremarche en spirale avec les drapeaux servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 5 — **Démontrer, expliquer et demander aux cadets de pratiquer les mouvements pour se former par conversion vers la droite et vers la gauche avec des drapeaux**

Durée : 40 min — Méthode : Démonstration et exécution

Une conversion change la direction vers laquelle une garde du drapeau fait face en ligne tout en maintenant sa formation.

CHANGER DE DIRECTION PAR CONVERSION À LA HALTE

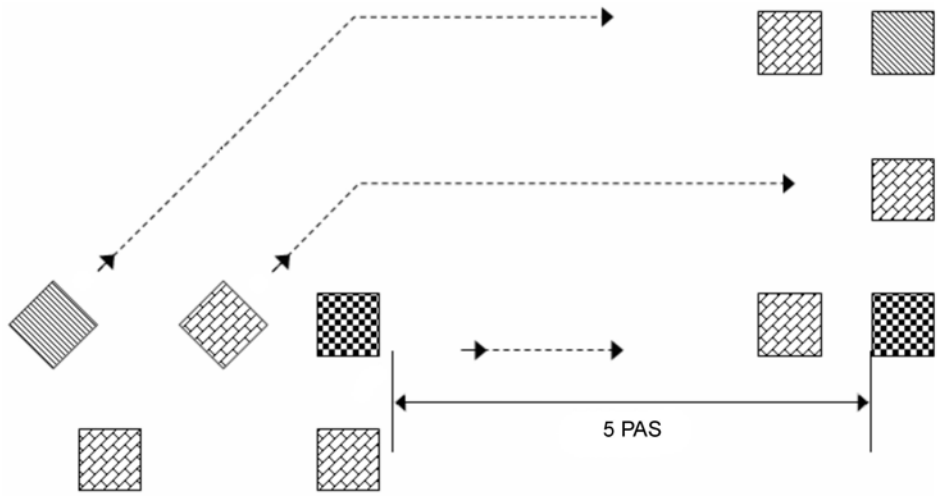

Directeur des cadets 3, 2008, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale

Figure 13 À droite formez

Pour changer de direction par conversion de la halte à la halte, il faut effectuer les mouvements suivants :

Au commandement, « À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION, VERS LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), FORM—EZ » :

1. le cadet en tête sur le flanc de direction tourne vers la droite (gauche);
2. en même temps, le reste du rang avant oblique vers la droite (gauche);
3. le rang du centre reste immobile.

Au commandement « PAS CADENCÉ—MARCHE » :

1. le cadet en tête sur le flanc de direction tourne vers la droite, effectue cinq pas vers l'avant et s'arrête;
2. en même temps, le reste de l'escouade se met en marche, faisant une conversion au besoin pour regagner sa position initiale à la gauche (droite) du flanc de direction;
3. chacune des files successives s'arrête successivement de droite à gauche (gauche à droite), faisant face à la nouvelle direction.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CHANGER DE DIRECTION PAR CONVERSION À LA MARCHE



Le commandement « CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE (GAUCHE), DROITE (GAUCHE), FORM—EZ » est donné au moment où le pied droit (gauche) est au sol.

Pour changer de direction par conversion à la marche, il faut effectuer les mouvements suivants :

Au commandement, « CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), FORM—EZ » :

1. le cadet en tête du flanc de direction tourne vers la droite (gauche), effectue six pas vers l'avant et marque le pas;

2. en même temps, le reste du rang avant oblique vers la droite (gauche) et se met en marche vers la nouvelle position en ligne avec le drapeau de droite (gauche);

3. le reste de l'escouade fait une conversion au besoin pour regagner sa position initiale à la gauche (droite) du flanc de direction;

4. chacune des files successives marque le pas successivement de droite à gauche (gauche à droite), faisant face à la nouvelle direction.

Au commandement, « VERS L'A—VANT » ou « GARDE DU DRAPEAU—HALTE », l'escouade exécute le commandement donné.



Les commandements « VERS L'A—VANT » et « GARDE DU DRAPEAU—HALTE » se donnent lorsque le pied gauche est au sol.



Pratiquer les mouvements lorsque :

- l'**instructeur** compte la cadence;
- l'**escouade** compte la cadence;
- l'escouade **évalue** la cadence.

Insister sur les mouvements avec lesquels les cadets ont éprouvé de la difficulté pendant la leçon.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 5

La pratique des mouvements pour changer de direction par conversion à la halte et à la marche par les cadets servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 6 — **Démontrer, expliquer et demander aux cadets de pratiquer la façon de faire avancer et de retirer les drapeaux**

Durée : 45 min — Méthode : Démonstration et exécution

La garde du drapeau doit s'avancer sur le terrain de parade et le quitter par le même flanc, gauche ou droit.

FAÇON DE FAIRE AVANCER LE(S) DRAPEAU(X)

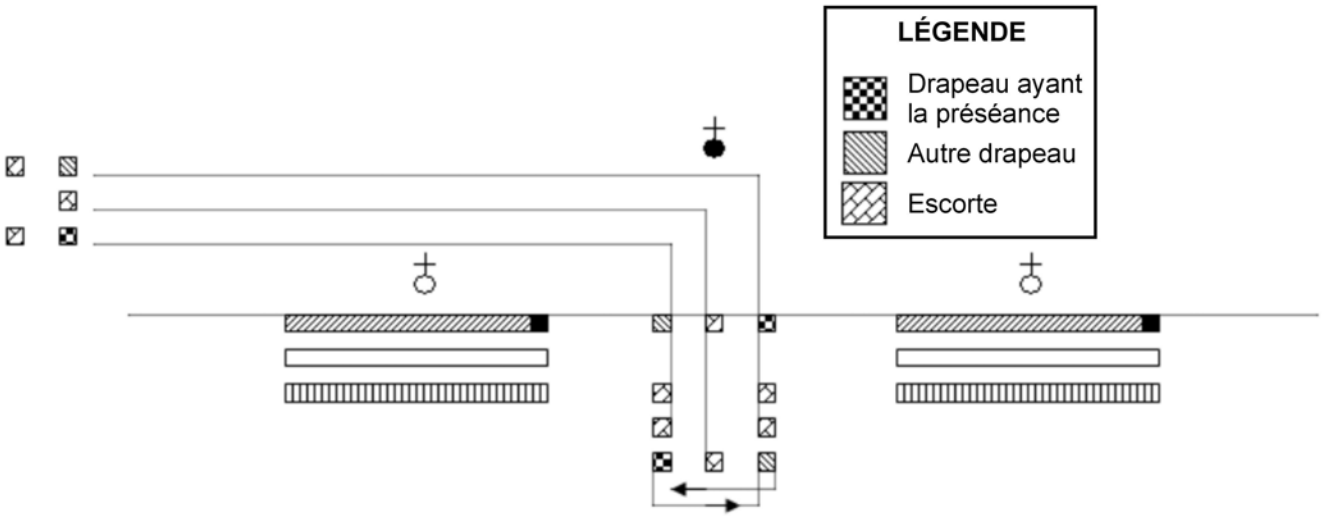

Directeur des cadets 3, 2008, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale

Figure 14 Faire avancer le(s) drapeau(x) du flanc gauche

Au commandement, « FAITES AVANCER LE(S) DRAPEAU(X) », les membres de la garde du drapeau doivent exécuter les mouvements suivants :

1. le commandant de la garde du drapeau doit donner le commandement préparatoire « GARDE DU DRAPEAU »;

2. le commandant du rassemblement doit donner le commandement « AU(X) DRAPEAU(X), SALU—EZ »;

3. le commandant de la garde du drapeau doit donner le commandement « PAR LA DROITE (CENTRE), PAS CADENCÉ—MARCHE ».

La garde du drapeau prend position, en effectuant une série de conversions (tel que montré à la figure 14).

Au commandement, « GARDE DU DRAPEAU, CONTREMARCHE EN SPIRALE—MARCHE » :

1. tous les cadets doivent garder la même cadence;

2. les cadets de la file du flanc droit doivent exécuter deux mouvements successifs de conversion vers la gauche;

3. les cadets de la file du centre et de la file du flanc gauche doivent exécuter deux mouvements successifs de conversion vers la droite;

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

4. les escortes dans le rang arrière doivent suivre les porte-drapeaux droit devant eux en position tout en gardant l'alignement.

La série de conversions doit être exécutée de la façon suivante :

1. Au commandement, « GARDE DU DRAPEAU, PAS CADENCÉ—MARCHE », la garde du drapeau doit se rendre en groupe à un endroit sur le terrain de parade centré sur le commandant du rassemblement.

2. Au commandement « GARDE DU DRAPEAU, CHANGEZ DE DIRECTION, VERS LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), FORM—EZ » la garde du drapeau doit exécuter une conversion vers la droite (gauche) en marchant. Après la conversion, les cadets doivent marquer le pas.

3. La garde du drapeau doit se remettre à marcher au commandement « VERS L'A—VANT ».

4. La garde du drapeau doit exécuter une contremarche en spirale.

5. Après la contremarche en spirale, la garde du drapeau doit se rendre à un endroit prédéterminé sur le terrain de parade.

6. Une fois qu'elle a pris place dans les rangs, le commandant de la garde du drapeau donne le commandement « GARDE DU DRAPEAU, AU(X) DRAPEAU(X), SALU—EZ ».



Si la garde du drapeau est armée, le commandant de la garde du drapeau donne le commandement « GARDE DU DRAPEAU, AU(X) DRAPEAU(X), PRÉSENTEZ—ARMES ».

Après que l'escorte du drapeau présente les armes, le commandant du rassemblement donne le commandement « À L'ÉPAULE—ARMES », et le rassemblement, qui comprend maintenant la garde du drapeau, adopte la position « à l'épaule armes ».

Tant qu'elle n'a pas reçu l'ordre de rompre, à la fin du rassemblement, la garde du drapeau doit exécuter les commandements du commandant du rassemblement au lieu des commandements du commandant de la garde du drapeau, sauf lors des circonstances suivantes :

- Durant une revue, le drapeau doit rester à la position « au port » lorsque le commandant du rassemblement donne à l'escadron le commandement « EN PLACE RE—POS ».
- Lorsque la garde du drapeau doit se rendre seule à un flanc, elle doit le faire sous les ordres de son commandant, en effectuant une série de conversions à la halte ou en marchant.

RETRAIT DU OU DES DRAPEAUX

Au commandement, « RETIREZ LE(S)—DRAPEAU(X) », les membres de la garde du drapeau doivent exécuter les mouvements suivants :

1. le commandant de la garde du drapeau doit donner le commandement préparatoire « GARDE DU DRAPEAU »;

2. le commandant du rassemblement doit donner le commandement « AU(X) DRAPEAU(X), SALU—EZ »;

3. le commandant de la garde du drapeau doit donner le commandement « PAR LA DROITE (CENTRE), PAS CADENCÉ—MARCHE ».

La série de conversions doit être exécutée de la façon suivante :

1. Au commandement « GARDE DU DRAPEAU, PAS CADENCÉ—MARCHE », la garde du drapeau doit se rendre en groupe à un endroit sur le terrain de parade centré sur le commandant du rassemblement.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

2. Au commandement « GARDE DU DRAPEAU, CHANGEZ DE DIRECTION, VERS LA GAUCHE (DROITE), À GAUCHE (DROITE), FORM—EZ » la garde du drapeau doit exécuter une conversion vers la gauche (droite) en marchant. Après la conversion, les cadets doivent marquer le pas.

3. La garde du drapeau doit se remettre à marcher au commandement « VERS L'A—VANT ».

4. La garde du drapeau doit se rendre au flanc gauche (droit) et quitter le terrain de parade.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 6

La participation des cadets à pratiquer la façon de s'avancer sur le terrain de parade et de le quitter en tant que membre de la garde du drapeau servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

Demander aux cadets d'exécuter les mouvements d'exercice militaire à la marche pendant qu'ils évaluent la cadence.

Continuer de donner des commandements en fonction du temps alloué, en insistant sur les mouvements avec lesquels les cadets ont éprouvé de la difficulté.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Cet OCOM est évalué conformément aux instructions de l'A-CR-CCP-603/PG-002, chapitre 3, annexe B, appendice 2 (COREN de l'OREN 308).

OBSERVATIONS FINALES

L'exercice militaire avec des drapeaux est le fondement de tous les autres mouvements d'exercice militaire avec des drapeaux. L'exercice militaire permet de développer de nombreuses qualités grâce à l'autodiscipline et la pratique. L'exercice militaire bien répété, surveillé attentivement et exécuté avec précision est un exercice d'obéissance et de vigilance qui favorise le travail d'équipe.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

Il est recommandé que cette leçon soit donnée en deux séances distinctes. Donner les PE 1 à 4 dans la première séance et les PE 5 et 6 dans la deuxième séance.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A0-002 A-PD-201-000/PT-000 Directeur – Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

A0-031 A-PD-202-001/FP-000 Directeur – Cérémonial 2. (1993). *Les Musiques et marches militaires des Forces canadiennes, Instructions sur les musiques*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

A0-099 A-AD-200-000/AG-000 Directeur – Histoire et patrimoine. (1999). *Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

A0-102 Directeur – Cadets 5. (1999). OAIC 12-05, *Drapeaux et bannières des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.